

Allemagne, Espagne, France : coût du travail dans l'industrie de la viande

La forte progression des exportations espagnoles et allemandes de produits élaborés à contenu élevé en travail révèle un avantage lié au faible coût de la main-d'œuvre. Les spécificités nationales du marché du travail, telles que l'emploi d'étrangers ou l'absence de salaire minimum, génèrent des écarts de compétitivité par rapport à la France.

Ces dix dernières années, les exportations de pièces de porc désossées, dont la main-d'œuvre est un des facteurs essentiels de production, se sont accrues de 550% en Allemagne et près de 300% en Espagne, contre 20% en France.

Sur un marché européen ouvert et très concurrentiel, le droit du travail est de compétence nationale. La réglementation relative à l'emploi en Allemagne, en Espagne et en France recouvre des différences qui se répercutent dans des écarts de coût du travail, jusqu'à 10€/h pour l'emploi industriel, et sur la compétitivité de l'abattage-découpe. Alors que se pose la question de l'harmonisation des règles sociales en Union européenne, des voies d'adaptation existent pour les entreprises afin de compenser ces écarts.

Les entreprises allemandes ont recours à de la main-d'œuvre étrangère détachée

La main-d'œuvre est un des facteurs de production essentiels sur les chaînes d'abattage et de découpe. Certaines tâches, malgré l'automatisation croissante des outils industriels, ne peuvent être réalisées que manuellement. C'est le cas du désossage, notamment pour des opérations précises et délicates pour des raisons de diversité de conformation des pièces. Les écarts de coût de main-d'œuvre constituent alors un des facteurs de la compétitivité des entreprises d'abattage et de découpe de porc.

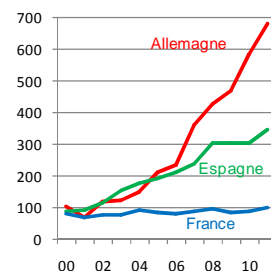
Les entreprises allemandes se caractérisent par un recours massif à de la main-d'œuvre étrangère. Ces étrangers sont des **travailleurs détachés**, souvent originaires d'Europe centrale ou de l'est. Ils sont recrutés dans leurs pays d'origine par des sociétés d'intérim qui les mettent à disposition des industries allemandes. Ils travaillent par conséquent en prestation de service sans faire partie intégrante des effectifs de l'entreprise et aux conditions, notamment salariales, de leur pays d'origine. La loi allemande prévoit toutefois l'application des conventions collectives déclarées d'application générale aux travailleurs détachés. L'absence de convention collective dans l'industrie de la viande allemande permet aux entreprises d'appliquer à leurs travailleurs détachés des salaires très faibles et de minimiser leur protection sociale.

Tönnies, le leader allemand, utilise fortement ce type d'emploi, de même que D&S, racheté par le danois Danish Crown en 2011 (tableau 1).

Encadré: des exportations de pièces désossées qui révèlent un avantage de coût de main-d'œuvre

Depuis 2000, la production allemande porcine a cru de 30%, quand elle progressait de 17% en Espagne. Accompagnant ce développement, les exportations de pièces désossées ont été multipliées par 6 en Allemagne, par 4 en Espagne (graphique 1), alors qu'elles étaient plus stables en France (X1,2) entre 2000 et 2011. Cette croissance révèle une recherche de valorisation de la carcasse à l'export par des produits qui nécessitent une main-d'œuvre importante pour leur élaboration. Elle met en évidence un avantage des entreprises espagnoles et allemandes, lié au coût moindre de la main-d'œuvre, qui les incite à une spécialisation pour ce type de pièces et leur permet de mieux pénétrer ce segment de marché, notamment sur le marché européen.

Graphique 1 : Exportations de pièces désossées FRC en milliers de tonnes (Ifip d'après douanes)



La croissance des exportations de pièces désossées est très forte pour l'Allemagne et l'Espagne

Tableau 1 : Caractéristiques de la main-d'œuvre dans les entreprises allemandes de viande de porc
Estimation du syndicat NGG¹, réalisée en 2007 et révisée en 2009

Entreprise	Localité	Total employés	Dont d'UE de l'est	Accord collectif	Nationalités
Tönnies	Rheda	2 200	90%	Non	H, PL, CZ, SK, Lit, RO, RUS
Vion	Lingen	300	40%	Oui	L, RO
Vion	Emsteck	630	40%	Oui	H, PL
Vion	Holdorf	52	90%	Non	RO
Vion	Perleberg	270	33%	Oui	RO, PL, SK
Vion	Zeven	250	36%	Oui	PL
Westfleisch	Hamm	1 150	86%	Oui	PL, RO
Westfleisch	Lübbecke	680	74%	Oui	PL, RO
Westfleisch	Paderborn	560	54%	Oui	PL, RO
Westfleisch	Coesfeld	550	46%	Oui	PL, RO
D&S (DC en 2011)	Essen	1 200	84%	Non	H, PL, CZ, SK, Lit
Danish Crown	Oldenburg	185	92%	Non	PL

En Allemagne, le recours à la main-d'œuvre étrangère est variable selon les entreprises et les sites industriels

Selon les syndicats espagnols de salariés (CCOO², UGT³), 40% du personnel d'abattoir est d'origine étrangère, principalement d'Afrique ou de Roumanie. Environ 90% de la main-d'œuvre étrangère est embauchée sous contrat temporaire. Le niveau très élevé du chômage (21% en 2011) a pu dans une certaine mesure inciter certains Espagnols à travailler en abattoir, alors qu'ils étaient plutôt auparavant à la recherche de postes moins pénibles et plus rémunérateurs. Le recours à une main-d'œuvre étrangère est plus réduit en France pour les industries de la viande : 3,3% des salariés étaient de nationalité étrangère en 2006.

L'absence de convention collective et de salaire minimum dans l'industrie de la viande allemande

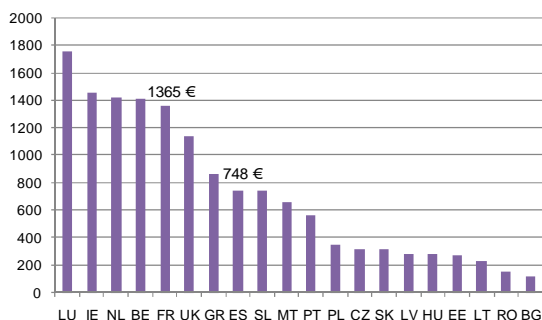
En matière de droit du travail, les responsabilités de l'Etat allemand et celles de la négociation collective sont très clairement distinctes. Dans le secteur de l'abattage de porc, Tönnies, qui représente près du quart de l'activité allemande, n'a pas mis en place de **convention collective**, de même que D&S et contrairement à Westfleisch (Tableau 1). L'adoption de conventions collectives d'application générale s'avère particulièrement difficile dans le secteur allemand de la viande, en raison de l'absence, dans certains Länder, d'organisation patronale qui aurait l'autorité de négocier avec les syndicats de travailleurs (NGG¹).

Les **entreprises espagnoles** du secteur de la viande se sont accordées sur une convention collective, négociée entre les partenaires sociaux. Cet accord définit le niveau minimal de rémunération (graphique 2), selon les types de poste, les rémunérations particulières (pénibilité du travail, travail nocturne...) les horaires de travail et les jours de congé.

Le **modèle français** se caractérise par un poids important de la négociation collective et une bonne structuration professionnelle. Les conventions collectives définissent les taux de salaire minimum et leur évolution, les primes et le partage des bénéfices qui concernent les salariés permanents. Les accords de branche s'étendent à l'ensemble des salariés d'un secteur.

L'autonomie des entreprises par rapport à l'Etat allemand est aussi très forte en matière de **rémunération**, les syndicats et le patronat souhaitant que la négociation collective domine, par rapport à l'imposition du niveau de rémunération par les pouvoirs publics. Dans certains secteurs (construction, aides soignantes...) un salaire minimum a été introduit grâce à la négociation entre salariat et patronat, sans intervention des pouvoirs publics. L'absence d'extension légale des accords collectifs dans le secteur de la viande, révélant une absence de volonté de certaines entreprises, rend difficile l'instauration d'un salaire minimum, alors que celle-ci serait possible d'un point de vue légal. L'absence de conventions collectives dans l'industrie de la viande en Allemagne, permet alors aux entreprises d'employer des travailleurs à des salaires inférieurs aux taux habituellement rencontrés dans l'industrie.

Graphique 2 : Salaires minimum bruts en Europe (€/ mois, en 2011) Eurostat



Sur les 27 Etats membres de l'UE, 7 dont l'Allemagne n'ont pas fixé de salaire minimum

En Espagne, il existe un salaire minimum légal. D'un montant de 748 € bruts par mois, il est inférieur au salaire minimum français (1365€ bruts/mois pour 2011). C'est la rémunération minimale de tout travailleur en France et en Espagne, y compris la main-d'œuvre étrangère.

Un écart de coût de main-d'œuvre de 0,035 €/kg entre la France et l'Allemagne

Du fait de l'absence de salaire minimum et du recours à de la main-d'œuvre détachée en provenance d'Europe de l'est, une partie des employés dans les abattoirs allemands a un coût très inférieur à ceux des pays concurrents, y compris l'Espagne. Des enquêtes auprès d'entreprises européennes d'abattage-découpe ont permis d'obtenir des informations sur ce point. Le coût d'un travailleur détaché sur les chaînes de production est le plus faible en Allemagne: jusqu'à 5€/h. Ce coût horaire minimum pour des emplois industriels dans un atelier d'abattage est d'environ 12€/h en Espagne et de 16€/h en France. Entre l'Allemagne et la France, l'écart de coût de main-d'œuvre peut atteindre 10€/h pour le personnel le moins qualifié et 4 à 7€/h entre la France et l'Espagne.

Tableau 2 : Coûts des emplois industriels sur les chaînes d'abattage et découpe en France, Espagne et Allemagne

	France	Espagne	Allemagne
Coût horaire minimum (€/h)	16	12	5
Coût horaire maximum (€/h)	25	18	20
Durée moyenne conventionnelle du travail par semaine	35	40	37,5
Salaires brut minimum (€/mois)	1365	748	Absent
Nombre de semaines travaillées par an	47	48	48

Source : IFIP d'après entreprises

La France a les coûts de main-d'œuvre les plus élevés par rapport à l'Espagne et l'Allemagne sur les chaînes d'abattage-découpe

Les autres postes de l'entreprises (administration, service commercial, maintenance) viennent renchérir le coût global du travail.

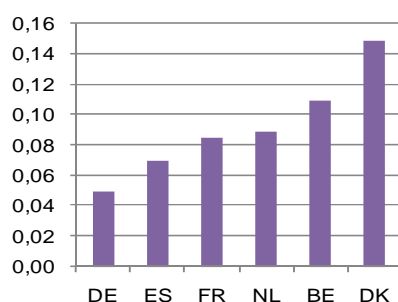
Encadré: Modélisation d'un atelier d'abattage-découpe

Pour comparer le seul effet du coût de la main-d'œuvre dans l'industrie de la viande, une simulation a été réalisée pour un atelier d'abattage-découpe qui traite 30 000 porcs par semaine et élabore 80% de sa production (découpe et désossage). La main-d'œuvre considérée est celle présente sur les chaînes d'abattage et de découpe. Elle est étrangère ou nationale et génère pour l'entreprise un coût horaire moyen de 10 €/h en Allemagne, 14 €/h en Espagne et 17 €/h en France.

Le résultat de cette modélisation fournit le coût de la main-d'œuvre pour abattre et élaborer un kilo de porc. Il est de **0,05 €** en Allemagne, **0,07 €** en Espagne et **0,085 €** en France, toutes choses égales par ailleurs.

Les Pays-Bas, avec 0,09 €/kg, la Belgique, avec 0,11 €/kg et surtout le Danemark (0,15 €/kg) ont un coût de main-d'œuvre supérieur aux trois pays étudiés, en raison de coût horaire élevé, allant jusqu'à 30 €/h au Danemark.

Graphique 3 : Coût de la main-d'œuvre industrielle en €/kg (élaboration Ifip)



L'Allemagne et l'Espagne ont le coût de main-d'œuvre par kilo de porc abattu, découpé et désossé le plus faible (€/kg)

Du fait d'une réglementation spécifique, certains secteurs comme l'industrie de la viande ont ainsi des rémunérations très faibles en Allemagne, alors que le salaire mensuel brut moyen allemand pour tous les secteurs d'activité est l'un des plus élevés de l'UE, avec 2980€/mois en 2008. Il est de 2462 €/mois en France et 2260 €/mois en Espagne.

Envisager la réorganisation industrielle pour réduire ces écarts?

Les écarts de coût de la main-d'œuvre industrielle constituent l'une des raisons des écarts de compétitivité entre les entreprises françaises d'abattage-découpe et leurs concurrentes allemandes ou espagnoles. Dans le contexte concurrentiel de l'Union européenne, il apparaît nécessaire de trouver des voies de réduction des écarts de coûts ou de compensation de ces écarts.

Au-delà de l'évolution de la réglementation relative au droit du travail, les entreprises peuvent mettre en place des mesures pour réduire les écarts de coûts. Dans cet objectif le leader danois Danish Crown a fait le choix de **délocaliser** une partie de sa découpe en Allemagne ou plus à l'est de l'Europe pour bénéficier de coûts moindres de la main d'œuvre. Cette option permet à l'entreprise de rester un acteur majeur dans l'élaboration des produits du porc. Mais à quel prix pour l'emploi national? D'autres voies pour compenser ces coûts élevés existent. Elles concernent notamment **l'organisation industrielle** des outils, avec la recherche de d'économies d'échelle et d'innovation technologique au service d'une meilleure rentabilité des outils.

L'automatisation permet de réduire le besoin de main-d'œuvre peu qualifiée et d'améliorer la productivité du travail. Les entreprises la justifient par l'amélioration des conditions de travail (tâches de manutention par exemple). Dans les ateliers de découpe, l'automatisation pourrait concerner surtout les opérations de convoyage et de stockage des produits, permettant aussi de rationaliser la logistique. Les leaders européens de l'industrie du porc ont emprunté ces voies, aux Pays-Bas et au Danemark notamment.

Vers une harmonisation du droit du travail en UE

En mars 2012, la Commission européenne a proposé une directive pour améliorer les conditions d'application de la Directive de 1996 sur les travailleurs détachés, visant à créer des conditions de concurrence équitables entre les entreprises. Par ailleurs, le processus d'intégration des Nouveaux Etats membres devrait progressivement conduire à un rattrapage du niveau de vie, et par conséquent des salaires, de ces pays, par rapport à l'Europe de l'ouest.

La position de l'Allemagne sur l'instauration d'un salaire minimum pourrait évoluer avec les élections en 2013. Cette mesure sociale pourrait constituer l'un des sujets importants de la campagne. A la fin de l'année 2011, le parti de la Chancelière Merkel, pourtant historiquement opposé à l'introduction d'un salaire minimum, a adopté une motion appelant à sa mise en place sur la base de négociations entre les partenaires sociaux dans chaque branche. Dans un marché européen du porc ouvert, c'est finalement la question plus générale de l'harmonisation des règles sociales qui se pose, dans un souci de réduire les distorsions entre les pays producteurs.

1: NGG: Nahrung-Genuss-Gaststätten, syndicat des salariés des entreprises agroalimentaires

2: CCOO : Confederación de Comisiones Obreras, Confédérations des Commission ouvrières

3: UGT: Union nacional de trabajadores, Union nationale des travailleurs

*Marie-Alix ROUSSILLON
IFIP - Institut du porc
marie-alix.roussillon@ifip.asso.fr*